

1 Le traumatisme de la défaite et de l'armistice, mai-juin 1940

**Doc.1** Soldats français prisonniers en partance pour l'Allemagne. Ils seront 975 000 à être emprisonnés en Allemagne..



**Doc.2** L'exode des populations civiles. Entre 8 et 10 millions de Français ont fui l'offensive allemande.



**Doc.3** L'armistice vu par le maréchal Pétain. L'ennemi, en quelques jours, a rompu notre dispositif [...] et envahi la majeure partie du sol français. [...] L'exode des réfugiés a pris, dès lors, des proportions inouïes : dix millions de Français, rejoignant un million et demi de Belges, se sont précipités vers l'arrière de notre front, dans des conditions de désordre et de misère indescriptibles. [...] Devant une telle épreuve, la résistance armée devait cesser. [...]

L'armistice est conclu. Le combat a pris fin. Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupé. [...] Nos armées, notre matériel remis à l'adversaire, nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports. [...] Du moins l'honneur est-il sauf. [...] Le gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français.

Discours radiodiffusé du maréchal Pétain, Bordeaux, 25 juin 1940.

**Doc.5** L'armistice vu par le général de Gaulle.

Monsieur le Maréchal, par les ondes, au-dessus de la mer, c'est un soldat français qui va vous parler.

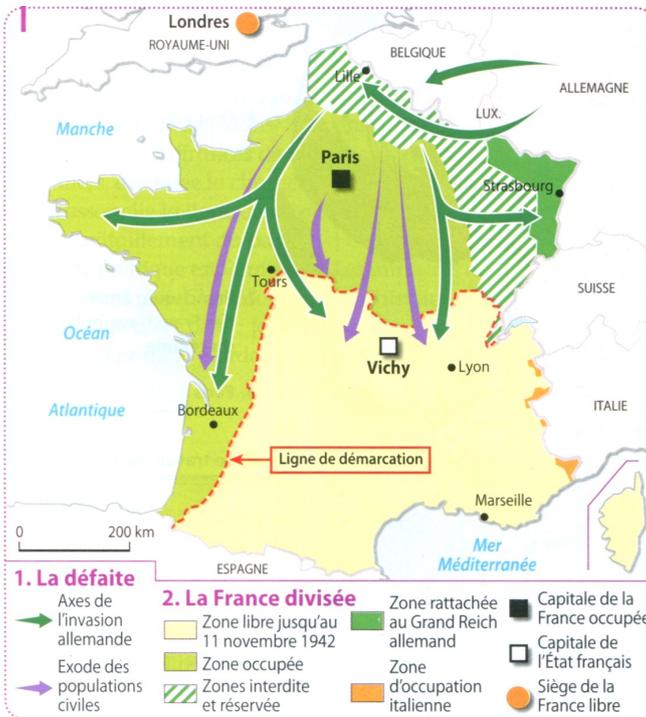
Cet armistice est déshonorant. [...]

Vous avez tenu pour absurde toute prolongation de la résistance dans l'empire. Vous avez considérés comme dérisoires l'effort que fournit notre allié l'empire britannique. Vous avez renoncé d'avance aux ressources offerts par l'immense Amérique. [...]

Où la France se relèvera. Elle se relèvera dans la liberté. Elle se relèvera dans la victoire.

Discours radiodiffusé du général de Gaulle, Londres, 26 juin 1940.

**Doc.4** 1940, la France vaincue.



2 La France de Vichy : la négation des valeurs républicaines

**Doc.6** Les pouvoirs du maréchal Pétain.

**La loi constitutionnelle du 10 juillet 1940**

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'État français. Cette Constitution devra garantir les droits du travail, de la famille, de la patrie.

**Les actes constitutionnels du 11 juillet 1940**

**N°1** Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, Déclarons assumer les fonctions de chef de l'État français.

**N°2** Nous, maréchal de France, chef de l'État français, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, Décrétons : Article premier.

§ 1. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.

§ 2. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres [...]

§ 3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.

§ 4. Il nomme aux emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.

§ 5. Il dispose de la force armée.

§ 6. Il a le droit de grâce et d'amnistie.

§ 7. Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui. Il négocie et ratifie les traités.

§ 8. Il peut déclarer l'état de siège dans une ou plusieurs portions du territoire.

§ 9. Il ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des Assemblées législatives.

**N°3** Nous, maréchal de France, chef de l'État français, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, Décrétons : [...]

Article 2. Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État.

**Doc.7** Le statut des Juifs, 3 et 4 octobre 1940. Une du journal, *Le Petit Parisien*, le 19 octobre 1940.

**Est regardé comme juif :**  
*quiconque est issu de trois grands parents de race juive ou de deux grands parents de la même race si son conjoint lui-même est juif.*

**LES JUIFS NE POURRONT PLUS ACCÉDER AUX FONCTIONS PUBLIQUES NI LES EXERCER**

Les professions libérales ou libres leur sont interdites.

Ils ne pourront plus être :

professeur ou instituteur ;  
 officier ;  
 banquier ;  
 officier ministériel.

Ils sont exclus :

de la presse ;  
 du théâtre ;  
 de la radio ;  
 du cinéma.

**LES JUIFS ÉTRANGERS POURRONT ÊTRE INTERNES DANS DES CAMPS SPÉCIAUX**

**Doc.8** Le choix de la collaboration : l'entrevue de Montoire, le 24 octobre 1940. Une du journal, *L'Œuvre*, le 26 octobre 1940.

**L'ŒUVRE**

ÉDITION DE PARIS - 6 fr. 50

**L'entrevue du chancelier Hitler et du maréchal Pétain a eu un caractère décisif :**

**L'AUBE D'UNE ÈRE NOUVELLE**  
 par MARCEL DÉAT

**COLLABORATION franco-allemande**

Les deux chefs d'Etat, réunis près de Tours, ont jugé qu'elle était plus que jamais nécessaire

🕒 **Les Français face à l'Occupation**

**Doc.9** La rentrée des classes à Vichy, le 2 septembre 1940. Au tableau, une citation du maréchal Pétain : « Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur ».



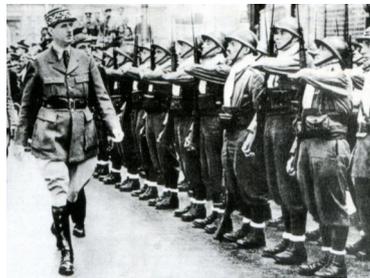
**Doc.10** Le rationnement, un aspect de l'occupation.

Paris, 19 septembre 1940 : Quelque chose est brisé. Ce peuple ne pense, ne sent, ne veut plus. Quinze jours suffisent pour faire de lui un troupeau. Hier, j'ai fait la queue cinq heures durant, à la mairie, pour avoir nos cartes d'alimentation. J'écoutais les gens. [...] On ne parle pas des Allemands. Mais il est clair que chacun ne cesse de penser qu'ils sont là et se tait. La grande affaire, c'est de ne pas mourir de faim cet hiver.

Jean Guéhenno, *Journal des années noires (1940-1944)*, Paris, Gallimard, 1947.



**Doc.12** Le général de Gaulle passe en revue les troupes de la France Libre, la résistance extérieure. Londres, 14 juillet 1940.



**Doc.13** Germaine Tillion, une femme engagée dans la résistance intérieure.

Germaine Tillion assiste en juin 1940 à la débâcle des armées françaises et entend à la radio la demande d'armistice formulée par le maréchal Pétain. « Ce fut pour moi un choc si violent que j'ai dû sortir de la pièce pour vomir. » Au cours de plusieurs séjours en Allemagne, elle avait pu voir de ses yeux la menace que représentaient les idées et les méthodes nazies. Elle refuse immédiatement la collaboration et cherche autour d'elle ceux qui sont prêts à « faire quelque chose », selon l'expression de l'époque. Elle découvre un colonel en retraite de 73 ans, Paul Hauet qui [...] organise l'évasion des prisonniers et accumule les renseignements sur l'armée allemande. Germaine se joint à ses activités [...]. Dès l'été 1940, elle sert ainsi de « pivot à une organisation combattante où se croisaient vieux militaires indomptables et jeunes savants progressistes, unis pour lancer un défi apparemment déraisonnable à l'ordre nazi. »

« A la rencontre de Germaine Tillion, 1940-1954 : résistance et déportation, [www.germaine-tillion.org](http://www.germaine-tillion.org)

**Doc.14** La brutalité de la répression. Affiche allemande annonçant l'exécution d'un « saboteur ».

**BEKANNTMACHUNG**

Der Arbeiter **Raymond HOSATTE** wohnhaft in Troyes, ist wegen Strassenräuberei gegen einen deutschen Soldaten unter Ausnutzung der Verdunkelung zur Abwehr von Fliegergefahr zum **TODE** verurteilt und am 21. Dezember 1940 erschossen worden. Den 2. Januar 1941. Das Kriegsgericht.

**ARRÊT de la Cour Martiale**

Pour avoir attaqué dans la rue un soldat allemand et lui avoir volé le portefeuille en profitant du camouflage le nommé **Raymond HOSATTE** ouvrier, domicilié à Troyes, a été condamné à la **PEINE DE MORT** Il a été **FUSILLÉ** le 21 décembre 1940. Fait le 2 janvier 1941. La Cour Martiale.

**Doc.11** Le point de vue d'un collaborationniste\*.

L'espérance pour moi est fasciste. [...] Nous avons de toute façon à tirer nos institutions et notre peuple d'une effroyable décadence. Il ne faudrait pas espérer que l'on y arrivera avec une politique à la petite semaine qui n'ose même pas imposer sa loi à aux youpins\*\*. [...] Je ne puis imaginer une France capable de tenir dans cette Europe le rôle éclatant qui pourrait être le sien sans avoir fait sa révolution fasciste.

Lucien Rebatet, *Les décombres (1938-1940)*, Paris, 2006.

\* admirateur du nazisme qui souhaite la collaboration.

\*\* terme injurieux désignant les juifs